**KORTA TCHAKNONE BLAISE, Directeur de la Législation, de la Réglementation et du Contentieux au Ministère de la Santé** ;

**Education et emploi**

* L’éducation est un droit de l’Homme et facilitatrice des autres droits**.** Ce droit est réaffirmé dans la nouvelle constitution promulguée le 29 décembre 2023 en sonarticle 38**.** Pour mettre en œuvre ces engagements internationaux en matière de l’Education, le Tchad a élaboré avec l’appui de ses partenaires techniques et financiers, un Plan Intérimaire de l’Education au Tchad (PIET 2024) et un récent Pacte de Partenariat (**2024-2028**).
* L’organisation du système éducatif relève principalement de la **loi n° 016/PR/2006 du 13 mars 2006**, portant Orientation du Système Éducatif Tchadien. Cette loi d’orientation réaffirme la responsabilité de l’État sur le système de formation, reconnait le droit à la formation pour tous et garantit l’éducation fondamentale pour tous les jeunes de **6** à **16** ans.
* En ce qui concerne l’emploi des jeunes, des ministères en charge de la formation professionnelle et de la jeunesse sont dédiés à leur cause en élaborant le document de la politique nationale de l’emploi et de la formation professionnelle du Tchad. Ainsi donc, plusieurs centres de formations professionnelles ont été créés par l’Etat avec l’appui des PTF. C’est grâce à ces centres, que des milliers des jeunes ont reçu des formations aux métiers, avec l’appui de l’Office Nationale pour la Promotion de l’Emploi (**ONAPE**). Certains exercent dans le secteur privé, alors que d’autres exercent à leur propre compte, participant ainsi à la politique de l’entreprenariat des jeunes, des femmes et d’autres groupes vulnérables.
* En matière d’alphabétisation et d’éducation de base non formelle, le Gouvernement, pour atteindre un plus grand nombre d’apprenants, a mis en place une approche novatrice le **« faire faire »,** qui consiste à faire exécuter les activités d’alphabétisation par des institutions tierces.

Les centres publics ont été progressivement éliminés au profit des centres gérés par les opérateurs privés dans l’optique de réduire l’analphabétisme des adultes et l’apprentissage des femmes afin de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Toutes ces actions précitées ont permis d’alphabétiser **124 650** adultes, dont **60%** des femmes pour la campagne 2023.

En outre, le Tchad a considérablement progressé dans sa lutte sur la question des enfants associés aux conflits armés, avec des efforts importants en matière de vérification et de sensibilisation des officiers de l'armée sur la Convention relative aux droits de l'enfant et sur les **Principes** **de Paris**. Le Gouvernement a organisé des séances de sensibilisation dans des camps militaires à savoir : Abéché, Koundoul, N'Djaména, Moussoro et Mongo.

**Structures sanitaires**

La faiblesse des structures sanitaires qui entrave l’extension de la fourniture trouve sa correction dans la carte sanitaire adoptée par le ministère de la santé publique qui permet de définir les critères de création des structures sanitaires et les ressources susceptibles d’être affectées à ces structures afin de corriger les distances et les insuffisances de ressources.

Cette préoccupation a déjà trouvé sa solution par l’adoption par le Tchad de la Couverture santé universelle et le plan national de développement sanitaire (PNDS4)

Déjà, le Tchad accueille dans la capitale à N’Djaména quatre CHU, les hôpitaux de province dans les chefs-lieux de provinces, les hôpitaux de districts dans les départements et les centres de santé dans les villages. Ces structures sont équipées des équipements et consommables médicaux de type moderne. Ces actions visent à pallier à cette préoccupation sanitaire ;